

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-195

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Niréille ALQUIE Secrétaire Générale du RCC
par procuration.

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Stade de Couberlin.

A l'occasion de : Phase Finale AUBAGNE - Le Pavet.

Du 18 Juin 2023 10H au 18 Juin 2023 22H.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12 Juin 2023
Signature :



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de

entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme ALQUIE Niréille, Secrétaire Générale
du RCC par procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 18 Juin 2023 - 10h00 au 18 Juin 2023 - 22h00

A l'occasion de Phase Finale AUBAGNE - Stade Couberlin.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
15 JUN 2023

Fait à Châteaurenard, le **12 JUN 2023**
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS